

**République Française**  
**Département du Pas-de-Calais**  
**Arrondissement d'Arras**  
**Canton d'Avesnes-le-Comte**  
**Communauté de Communes du Sud-Artois**

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Sailly-au-Bois  
Séance du 28/04/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit Avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de Madame MIKOLAJCZAK Georgette, Maire.

Présents : Mme MIKOLAJCZAK Georgette, Maire, Mmes : PINSON Julie, PLOUVIER Marie-Christine, MM : ADAMCZYK Lucien, BAL Éric, CANIS Rémi, DUFOUR Benoît, LETHO DUCLOS Gérard, OGON Eddy, PIETRZAK Vincent

Absente excusée : Mme MONKA Cathy qui a donné procuration à Mme MIKOLAJCZAK Georgette.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 10
- Procuration : 1

Date de la convocation : 21/04/2022 - Date d'affichage : 21/04/2022

Est nommé secrétaire de séance : M. OGON Eddy.

## Compte-rendu

La séance ouverte, il est procédé à la lecture du compte-rendu de la réunion précédente approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **- Délibération Modification Statutaire de la CCSA - Compétence facultative - Halle couverte de Croisilles :**

Madame le Maire donne lecture des dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales qui pose le principe d'une confirmation par chaque conseil municipal des communes membres de l'intercommunalité dans le cadre d'une majorité qualifiée sur toute délibération communautaire ayant pour objet la modification des statuts de l'intercommunalité.

Madame le Maire rappelle aux conseillers le programme d'actions retenues par les services de l'Etat au titre du programme FISAC 2016 dont faisait partie le projet de construction de la Halle couverte de Croisilles permettant de dynamiser la vente de produits locaux en circuits courts et de renforcer l'attractivité du bourg.

Cette compétence a fait l'objet d'une validation par le conseil communautaire lors de sa séance du 5 avril 2022 à la majorité de 65 voix pour et 5 contre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification statutaire facultative concernant la création, la gestion et l'entretien de la Halle couverte de Croisilles.

### **- Cérémonie commémorative du 8 mai :**

Elle se déroulera à partir de 10h30 dans sa forme habituelle avec défilé, dépôts de gerbes, distribution de bonbons aux enfants présents et vin d'honneur.

**- Fête du 14 juillet :**

On pense le refaire comme l'an dernier avec repas gratuits (frites, merguez, saucisses) pour les habitants de Saily-au-Bois et feu d'artifice pour clore la journée.

**- Tours de garde élections législatives des 12 et 19 juin :**

On a commencé à l'élaborer, l'emploi du temps complet peut encore être remanié.

**- Questions diverses :**

1/ La BRIF viendra en juin pour constater les travaux à faire dans l'Eglise concernant les fissures.

2/ Distribution des gilets roses pour les signaleurs lors du passage de la course cycliste les 4 Jours de Dunkerque.

3/ Madame le Maire fait le compte-rendu de la dernière réunion de la CCSA où l'on constate une augmentation de 0,7 % soit maintenant un taux de 21,87 % ce qui représentera environ 15 € pour une valeur locative moyenne de 2 000 €. La taxe GEMAPI reste inchangée soit 4,70 %.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La prochaine réunion est prévue le 16 juin à 19h30.